

La version française suit

CARL Advancing Research Committee – Terms of Reference

Revised and adopted in November 2022

Mandate and Role

The Advancing Research Committee will advance strategic areas and core principle(s) outlined in [CARL'S Strategic Focus 2022-2025](#) and the institutional research mission by:

- Collaborating with key stakeholders to promote open science and open scholarship in Canada
- Advancing national open infrastructures
- Spearheading digital preservation at scale
- Shaping research libraries' engagement in the research data management ecosystem
- Supporting shared print initiatives
- Advancing the adoption of comprehensive metadata and persistent identifiers for research outputs, and the adoption of FAIR and CARE principles, to support research integrity and long-term discovery, access and use
- Improving the use of research evaluation measures in Canada
- Advancing accessibility, respectful description, and linked open data
- Strengthening technical and expert capacity and supporting communities of practice in order to scale the stewardship and preservation of Canadian research outputs
- Expanding professional capacity to support research

Responsibilities

The Advancing Research Committee will:

- Form working groups or subcommittees as needed to undertake projects or initiatives, or to advance goals.
- Adhere to the [CARL Committee Guidelines](#).
- Report regularly to the Board and to the membership at General Meetings.

Membership

- The Committee memberships consist of not fewer than 4, and, ideally, between 6 and 10 volunteer CARL library directors.
- The Committee should have at least one Board representative among its members, who acts as liaison with the Board. CARL's President and the Executive Director are ex officio members of all committees.

- A two-year commitment is requested, but members are free to leave a committee at any time.
- CARL library directors may nominate a member of their senior team or staff with relevant and deep expertise to serve as a committee member, subject to the agreement of the Chair.
- The Chair of the Committee, as recommended by Committee members, will be approved by the Board and appointed for a term of two years. The term can be renewed as many times as the committee sees fit.
- Travel, accommodation and meal costs (aside from during the meeting) that are associated with participation are the responsibility of the participant's institution.

Subcommittees and Working Groups

The Committee will strike subcommittees or working groups as needed. The members of these groups need not all be members of the Committee, but the Chair normally will be. Subcommittee and working group mandates, chairs, members, and project budgeting will be approved by the Committee.

Comité sur l'avancement de la recherche de l'ABRC - Mandat

Révisé et adopté en novembre 2022

Mandat et rôle

Le Comité sur l'avancement de la recherche vise à faire progresser les domaines stratégiques et les principes fondamentaux décrits dans [l'orientation stratégique 2022-2025 de l'ABRC](#) et la mission de recherche de l'institution en :

- Collaborant avec les parties prenantes pour promouvoir et accroître la science et la recherche ouvertes au Canada
- Faisant progresser les infrastructures ouvertes nationales
- Façonnant l'engagement des bibliothèques dans l'écosystème de gestion des données de recherche
- Menant la préservation numérique à grande échelle
- Soutenir les initiatives collectives d'imprimés
- Faisant avancer l'adoption de métadonnées complètes et d'identifiants pérennes pour la recherche et adoption des principes FAIR et CARE pour favoriser l'intégrité de la recherche, la découverte, l'accès et l'utilisation à long terme
- Améliorant l'utilisation des mesures pour évaluer la recherche au Canada

- Faisant progresser l'accessibilité, les descriptions respectueuses, et les données ouvertes liées
- Renforçant l'expertise et les capacités techniques ; ainsi que d'offrir un soutien aux communautés de pratique pour accroître la gestion et la préservation des données de recherche canadiennes
- Approfondir les capacités des professionnels pour soutenir la recherche

Fonctions

Le comité sur l'avancement de la recherche :

- met sur pied des groupes de travail chargés d'entreprendre un projet ou une initiative ou de contribuer à l'atteinte d'un objectif
- se conformer aux [lignes directrices sur les comités](#) de l'ABRC.
- fait régulièrement rapport au Conseil et aux membres aux assemblées générales.

Membres

- Le comité est constitué d'au moins quatre et, idéalement, de six à dix bénévoles qui sont directeurs ou directrices de bibliothèque de l'ABRC.
- Le comité doit compter au moins un représentant du Conseil parmi ses membres. Le président/la présidente et le directeur général/directrice générales de l'ABRC sont membres d'office du comité.
- Un engagement de deux ans s'impose, mais les membres du comité sont libres de quitter celui-ci en tout temps.
- Les directeurs et directrices de bibliothèque de l'ABRC peuvent nommer un membre de leur équipe de direction ou du personnel ayant une expertise pertinente et approfondie pour siéger à un comité, sous réserve de l'accord du président.
- Le président ou la présidente du comité, tel que recommandé par les membres du comité, sera approuvé par le conseil et nommé pour un mandat de deux ans. Le mandat peut être renouvelé autant de fois que le comité le juge opportun.
- Les coûts de déplacement, d'hébergement et de repas (autres qu'au cours de la réunion) associés à la participation sont à la charge de l'établissement du participant.

Sous-comités et groupes de travail

Le Comité mettra sur pied des sous-comités ou groupes de travail au besoin. Il n'est pas nécessaire que tous les membres de ces groupes soient membres du Comité, mais le président du sous-groupe le sera habituellement. Le Comité approuvera les budgets des projets, les membres, les président(e)s et les mandats des groupes de travail et des sous-comités.